



**PERIGORD**  
**GRAND TRAIL**  
**EDITION 4**

**Règlement des Epreuves**

**SAMEDI 11 Mai 2019**



## Article 1 : Organisation

L'association des Coureurs du Périgord, créée en septembre 2014 (association loi 1901 à but non lucratif), organise la 4ème édition du Périgord Grand Trail le samedi 11 mai 2019.

Les participants à ces épreuves déclarent connaître et accepter le règlement et s'engagent à respecter la charte éthique couvrant l'évènement.

Elles se déroulent en individuel, en une seule étape, à allure libre et dans un temps limité.

Les épreuves se courront sur sentiers, mais aussi sur route, les concurrents s'engagent à respecter le code de la route en vigueur.

De plus, cette manifestation est inscrite au calendrier des Course Hors Stade de Dordogne. Elle est donc soumise au règlement de la Commission Nationale des Courses Hors Stade.

L'Ultra du Périgord ainsi que le Trail des Bastides font partie du Challenge des Trails du Périgord.

## Article 2 : Les Épreuves

3 épreuves sont au programme :

- L'Ultra du Périgord d'une distance d'environ **85 km et 2800 D+**
- Le Trail des Bastides d'une distance de **42km pour 1200 D+**
- La légende d'une distance de **17km pour 350 D+**

## Article 3 : Départ et horaires

Horaires et lieu de départ :

- **L'Ultra du Périgord** => samedi 11 mai à 5h au départ de Lalinde
- **Le Trail des Bastides** => samedi 11 mai à 8h au départ de Lalinde
- **La Légende** => samedi 11 mai à 18h au Départ du château de Lanquais.

## Article 4 : Parcours

**L'Ultra du Périgord** partira de Lalinde puis traversera successivement les villages, Couze, Lanquais, Monsac, Naussannes, Beaumontois en Périgord, St Avit Senieur, La Motte, Molières, Cales, Trémolat, Mauzac et Grand Castang avant un retour sur Lalinde.

**Le Trail des Bastides** partira également de Lalinde pour aller sur la Motte, Molières, Cales, Trémolat, Mauzac et Grand Castang avant un retour sur Lalinde.

**La Légende** partira au Pieds du Château de Lanquais pour rallier Lalinde en passant par Lanquais et Couze avant d'arriver sur Lalinde.

### Information importante :

Les coureurs peuvent être acheminés sur les lieux de départ qui se situe à 1,5 km de l'arrivée



## Article 5 : Barrières horaires

De nombreux bénévoles sont mobilisés très tôt le matin sur les différents parcours et jusque tard en soirée.

Nous souhaitons que le Périgord Grand Trail reste un plaisir pour tout le monde, coureurs comme bénévoles. C'est pourquoi, nous avons décidé que des barrières horaires seraient mise en place sur les 2 grands parcours.

Pour l'Ultra du Périgord :

- **Au km 35** (St Avit Sénéur) : **6h de course**, soit à 11h (soit 6km/h depuis le départ)
- **Au km 58** (Molières): **11h00 de course**, soit 16h (soit 5,25km/h depuis le départ).
- **Au km 70** (Trémolat) : **14h00 de course**, soit 19h (soit 5km/h depuis le départ).

Pour les BASTIDES :

- **Au km 16,5** (Molières) : **3h00 de course** soit à 11h (6km/h depuis le départ)
- **Au km 27** (Trémolat) : **5h30 de course** soit à 14h (5km/h depuis le départ)

**Note importante :** Tout coureur n'ayant pas rallié les points de contrôle à l'heure prévue (et obligatoire) sera stoppé dans son effort par le fermier de course et quel que soit l'endroit où il se trouve. Il ralliera le ravitaillement SUIVANT ou le poste où se trouve un bénévoles et se fera ramener par l'organisation ou par ses propres moyens. Il ne devra en aucun cas faire demi-tour. Le débalisage se faisant à la suite de dernier passage.

- \* La course s'arrête au bout de 17h00 d'effort. Le concurrent n'étant pas rentré à la base pour 22Hh00, sera stoppé dans son effort quel que soit l'endroit où il se situe entre Mauzac et Lalinde.

Passé ce délai, les concurrents seront mis hors course par les organisateurs. Tout coureur mis hors course devra rendre son dossard à l'organisation, et rentrer via les véhicules mis à disposition ou par ses propres moyens en ayant prévenu l'organisation.

En aucun cas il ne pourra effectuer le parcours sans dossard ; l'organisation ne couvrant **QUE** les concurrents munis du dossard.

## Article 6 : Parcours et modification

Les parcours sont à 90% sur sentiers et 10% sur route

L'organisation se laisse le droit, suivant la météo, de modifier le parcours, voire d'annuler l'épreuve.

**Dans le cadre d'un arrêté préfectoral pour diverses raisons (éboulements, phénomènes météorologiques, évènements de tout ordre etc...) aucun remboursement ne pourra être fait auprès des concurrents**

## Article 7 : Inscriptions et engagement

### Inscriptions :

Les inscriptions se feront obligatoirement via le site. <http://pgt.ikinoa.com>

Elles sont ouvertes officiellement depuis le 1er septembre 2018 à minuit et se clôtureront le 30 avril 2019 à minuit.

Lors de l'inscription, une licence FFA (Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise, Pass running), ou une licence UFOLEP, en cours de validité ou un certificat de moins d'un an où la mention « apte » pour la course à pieds en compétition» vous sera demandée.



**A compter du 1er janvier 2019 les licences Triathlon seront systématiquement refusées.**

Les tarifs évolueront au fil du temps, il est donc fortement conseillé de s'inscrire le plus tôt possible.

**ATTENTION et uniquement pour le Trail des Bastides et la Légende : il sera possible de s'inscrire sur place, toutefois le coureur ne pourra pas bénéficier du repas d'après course**

**Échange:**

À compter du 30 avril 2019, il sera impossible de changer de course ou d'échanger un dossard.

Personne ne pourra courir avec le dossard d'un autre.

Le dossard sera donc perdu.

**Transfert :**

Si un concurrent souhaite passer du Trail des Bastides à l'Ultra, il devra s'acquitter de la différence et ce peu importe la date, celle-ci faisant arbitre.

Si un concurrent souhaite passer du solo des Bastides vers la légende, il devra s'acquitter de la différence et ce peu importe la date, celle-ci faisant arbitre.

**Article 8 : Tarifs**

	1 <sup>er</sup> septembre 2108 28 février 2019	1 <sup>er</sup> Mars 2019 31 Mars 2019	1er Avril 2019 10 Mai 2019
Ultra Trail du Périgord	70,00 €	80,00 €	90,00 €
Trail des Bastides	35,00 €	40,00 €	45,00 €
Trail la légende	16,00 €	20,00 €	22,00 €

Inscriptions sur <http://pgt.ikinoa.com>

**NOTE IMPORTANTE :**

**Toute demande de remboursement sur blessure ou maladie devra être justifiée par un certificat médical du médecin et ce avant le 1er mai 2019. Le remboursement se fera comme suit et hors frais de dossier :**

- **70% jusqu'au 1er avril 2019**
- **50% du 1er avril au 30 avril 2019**
- **Aucun remboursement au-delà du 1er mai 2019.**

**Toute autre demande ne sera pas prise en compte.**

**Article 9 : Retrait des dossards**

Le retrait des dossards pourra se faire :

- au magasin **RRUN BERGERRAC (Creysse)** du lundi 6 mai au vendredi 10 mai 19h00.
- sur la base de loisir du **Moulin de la Guillou**, à compter du samedi 11 mai 3h00 du matin.

**NOTE INFORMATION IMPORTANTE :  
PAS DE REMISE DE DOSSARD SUR LA LIGNE DE DEPART.**



## Article 10: Navette et co-voiturage

**Pour la Légende**, il est important de noter qu'il n'y aura pas de navette pour reconduire les concurrents sur le lieu du départ. Il est proposé dans le cadre de l'inscription d'acheminer les concurrents par navette sur le lieu du départ. Si les concurrents décident d'y aller par leur propre moyen, ils devront prévoir de se faire rapatrier de la même manière.

## Article 11: Le dossard

Sont compris dans l'inscription :

- un dossard
- le cadeau de bienvenue
- le cadeau Finisher pour l'Ultra Trail du Périgord et le Trail des Bastides uniquement
- le repas d'après course
- le transport jusqu'à la ligne de départ.
- Ne sont pas compris :
- l'hébergement
- les boissons

## Article 12 : Condition d'inscription et engagement moral

Conditions d'inscriptions :

**Pour l'Ultra du Périgord**, seules les personnes âgées de 20 ans ou plus le jour de l'épreuve ont droit d'y participer ; soit les personnes nées avant le 11 mai 1999 (dérogation exceptionnelle si la personne n'a pas l'âge requis le jour de son inscription internet).

**Pour le Trail des Bastides**, les concurrents devront être âgés de 20 ans et plus le jour de l'épreuve.

**Pour la légende**, les concurrents devront être âgés de 18 ans et plus le jour de l'épreuve.

Engagement moral :

Tous les concurrents s'engagent à :

- Respecter le code de la route aux passages des intersections
- Respecter les autres concurrents
- Respecter l'organisation et les bénévoles
- Respecter la décision des médecins
- Respecter la population locale
- Respecter la nature et les sites dans lesquels ils évoluent
- Ne pas tricher (sous toute forme que ce soit)
- Aider son prochain s'il est en difficulté



## Article 13: Ravitaillement

Les épreuves sont en autosuffisance, toutefois :

**Pour l'Ultra du Périgord**, il est prévu des ravitaillements comme suit:

- Château de Lanquais (solide et liquide) km 10
- Naussannes (solide et liquide) km 23
- St Avit Sénieur (solide et liquide) km 34 BH
- La Motte (solide et liquide) km 48
- Molières (solide et liquide) km 57 et BH + Base de vie
- Cales (solide et liquide) km 64
- Trémolat (solide et liquide) km 71 et BH
- La Guillou - Arrivée

**NOTA** : Tout ceci sous réserve de modifications de parcours.

Une base de vie est prévue à **Molières (km 58)** Les concurrents devront remettre leur sac de vie à l'organisation avant le départ, afin que celui-ci soit acheminé sur Limeuil. Retour des sacs après le passage du dernier concurrent.

**Pour le Trail des Bastides**, des ravitaillements sont prévus comme suit :

- La Motte km 7 (liquide).
- Molières km 15,5 **et BH** (solide et liquide)
- Cales km 22 (liquide)
- Trémolat km **29 et BH** (solide et liquide)
- La Guillou - Arrivée

**NOTA** : Tout ceci sous réserve de modifications de parcours.

## Article 14 : Matériel obligatoire / conseillé

Sur l'ultra du Périgord, nous souhaitons rendre les concurrents responsables de leur course. Il ne leur sera donc demandé qu'un minimum de matériel obligatoire.

- Une lampe frontale en excellent état de marche (départ à 5h00)
- Une réserve d'eau d'un litre minimum
- Une éco tasse (pas de gobelet sur les ravitaillements)
- Une couverture de survie

Matériel conseillé :

- Une veste imperméable
- Une casquette
- Des bâtons
- un téléphone
- une réserve alimentaire



**Sur le Trail des Bastides** le matériel obligatoire :

- Une réserve d'eau d'un litre minimum (3 ravitaillements)
- Une éco tasse (pas de gobelet sur les ravitaillements)

**Sur la légende**

- aucune obligation.

### **Article 15 : Disqualification**

Tout manquement au règlement, à l'éthique ou quelque triche que ce soit engage le coureur à une éventuelle sanction qui peut aller du simple avertissement à la disqualification immédiate.

Sont rendus éliminatoires :

- non-respect du règlement et de l'éthique du coureur
- refus de se laisser contrôler
- jet de détritrus sur le parcours
- non aide à personne en danger
- déplacement des balises
- absence de dossard
- échange de dossard
- utilisation d'un moyen de transport alors que le concurrent est encore en course
- accompagnement, pacer
- refus d'un éventuel contrôle anti dopage

### **AUCUNE ASSISTANCE OU AIDE EXTÉRIEURE N'EST ACCEPTÉE HORS ZONE DE RAVITAILLEMENT**

### **Article 16 : Abandon et rapatriement**

Sur l'Ultra du Périgord, tout concurrent souhaitant abandonner devra se rendre par ses propres moyens au poste de ravitaillement le plus proche afin de rendre son dossard à l'organisation.

Il n'y aura pas de transport de complaisance.

L'organisation et les médecins s'autorisent, au vue de l'état d'un concurrent, d'arrêter celui-ci et de le rapatrier soit vers la base soit vers les secours les plus aptes à gérer le cas.

Pour rappel, sur le Trail des Bastides, et sur la Légende aucune navette de rapatriement n'est prévue.

### **Article 17 : Droit à l'image**

Les concurrents, une fois engagés, autorisent l'organisation à utiliser leur image durant et après l'épreuve. Si toutefois ceux-ci ne souhaitent pas que leur image soit utilisée, ils devront le faire savoir auprès de l'organisation par e-mail dans les 2 mois précédant la course, à l'adresse suivante :

[utdp.organisation@gmail.com](mailto:utdp.organisation@gmail.com)



## Article 18 : Obligations liées à la loi Informatique et Libertés

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite «Informatique et libertés», chaque organisateur de courses Hors Stade s'engage à informer les participants à leur compétition que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme.

Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr)

## Article 19 : Récompenses

Sur l'Ultra du Périgord, seront récompensés :

- les 5ers et 5ères au scratch
- le 1er et la 1ère de chaque catégorie (de Sénior à Vétéran 5)

Sur le Trail des Bastides :

- les 5ers et 5ères au scratch
- le 1er et la 1ère de chaque catégorie (de Sénior à Vétéran 4)

Sur la Légende :

- les 3ers hommes au scratch
- les 3ères femmes au scratch
- les 1ers de chaque catégorie

**ATTENTION : PRÉSENCE OBLIGATOIRE POUR LA REMISE DES RÉCOMPENSES.  
AUCUNE RÉCOMPENSE NE SERA DONNÉE POUR CAUSE DE DÉPART DU COUREUR.**

**Horaires des podiums :**

TDB : 17H00

UTDP: 18H00

La Légende 20H30

## Article 20 : Assurance et secours

L'organisation aura souscrit une assurance couvrant les concurrents durant leurs épreuves respectives. Assurance : **AXA** - Numéro : **0000006752670104**

Pour information, les concurrents qui ont une licence sportive sont couverts par leur club (si licence à jour). Les non licenciés devront posséder une assurance responsabilité civile.

Pour rappel, un certificat médical avec la mention : apte à la course à pieds en compétition datant de moins d'un an est obligatoire.

Par ailleurs, les secours seront assurés par la Croix Rouge Française avec qui il a été signé une convention.

## Article 21 : Challenge — Course Qualificative

- L'Ultra du Périgord et le Trail des Bastides font partie du challenge des Trails Longs du Périgord
- L'Ultra du Périgord est qualificatif pour l'UTMB à hauteur de 3 points
- Le Trail des bastides est qualificatif pour l'UTMB à hauteur de 2 points





**EN AVANT LE PÉRIGORD, EN AVANT LES COUREURS DU  
PÉRIGORD, EN AVANT LE PÉRIGORD GRAND TRAIL**



**PERIGORD  
GRAND TRAIL  
EDITION 4**

Les coureurs du Périgord  
86, Avenue Pasteur  
24 100 Bergerac  
☎ 06.73.16.44.41  
@ [vidotto.frederic@orange.fr](mailto:vidotto.frederic@orange.fr)  
@ [utdp.organisation@gmail.com](mailto:utdp.organisation@gmail.com)

<http://perigordgrandtrail.com>

